

Intervention plénière relative à la Loi-Programme

Madame la présidente,

Madame, Messieurs les Ministres,

Chers collègues,

Il y a un an, nous pensions, nous espérions le contraire, mais il faut constater que nous sommes toujours en pleine crise sanitaire, économique et sociale.

Les experts nous prédisent que nous devons apprendre à vivre avec le virus et adapter ainsi nos modes de fonctionnement sociaux et économiques. Soit, mais bureau du plan et Banque nationale annoncent que 2022 sera une année de relance. Les chiffres de croissance économique vont dans le sens de la reprise avec une croissance du PIB comprise entre 3 et 3,6%^[1].

Sur le plan budgétaire, la Commission européenne l'a rappelé, les perspectives pour les finances publiques restent marquées par une incertitude élevée qui entoure les projections macroéconomiques, y compris les risques liés à l'évolution de la pandémie et ses éventuels effets à long terme.

Et c'est donc entre espoir et incertitudes, que vous avez réalisé, Madame, Messieurs les Ministres, le budget pour l'année prochaine, que le projet de loi-programme entend traduire. Vous présentez 2022 comme une année charnière pour notre pays.

Tout en nous attelant à un nécessaire redressement budgétaire, nous devons continuer à soutenir la croissance économique qui a connu une évolution plus favorable que prévu, prendre soin du citoyen et lui offrir les opportunités nécessaires.

Le gouvernement présente donc un budget 2022 responsable qui débouche sur un déficit contrôlé (pour l'entité I) estimé à -3,22 % du PIB, par le Comité de monitoring.

Un effort supplémentaire de 2,4 milliards d'euros, soit 0,5 % du PIB, par rapport à ce qui est prévu dans l'accord de gouvernement, sera réalisé

pour soutenir de nouvelles initiatives, tout en s'assurant que le déficit se résorbe.

La Cour des comptes a salué la présence d'une vision à long terme, comprenant une série de réformes majeures dans les domaines du marché du travail (métiers en pénurie, réintégration des malades de longue durée, meilleur équilibre travail/vie privée, cadre plus souple pour l'e-commerce), réforme aussi dans le domaine des investissements, de la transition climatique et de la digitalisation. De même réforme en matière fiscale avec un glissement fiscal de 225 millions EUR dans le but est de réduire le piège à la promotion pour les bas revenus et les revenus moyens et de renforcer le pouvoir d'achat.

La Commission européenne a estimé pour sa part que les mesures annoncées dans le projet de plan budgétaire sont conformes à ses recommandations.

Malgré les efforts à consentir, le budget contient des mesures de soutien pour nos entreprises, pour l'emploi et pour le pouvoir d'achat des travailleurs.

Le gouvernement mènera un plan de modernisation et d'investissement qui mettra l'accent sur les éléments qui sont sources d'innovation dans notre société, à savoir la numérisation et le développement durable avec un montant de un milliard EUR qui sera notamment investi au cours des années à venir.

Par ailleurs, le gouvernement prend à bras le corps **le problème de l'augmentation des prix de l'énergie** : avec une prolongation du tarif social et une réduction hivernale de 80 EUR. Avec aussi, pour les ménages et les entreprises, une simplification structurelle de la facture énergétique, l'instauration d'une norme énergétique et une amélioration de la protection des consommateurs. Pour améliorer le pouvoir d'achat des consommateurs belges, les contributions pour les obligations de service public fédéral (dont la contribution offshore) et la cotisation fédérale sur l'électricité et le gaz sont converties en un droit d'accise spécial fixé dans le but de maintenir la part fédérale de la facture d'énergie de tous les consommateurs au niveau de l'année 2021.

D'autres mesures importantes au profit des citoyens : comme en 2020, il est prévu d'assimiler le chômage temporaire pour force majeure covid, pour le régime des vacances annuelles. Ainsi les travailleurs qui ont subi une perte de revenus, percevront l'intégralité de leur pécule de vacances en 2022 et ne subiront pas une double peine. Les victimes des

inondations de juillet dernier, sont également concernées par cette mesure.

Il en est de même pour les primes de fin d'année dans le secteur horeca, où le gouvernement a, une nouvelle fois, décidé d'assimiler les jours de chômage temporaire pour force majeure covid et de prévoir un financement à hauteur de 66 Mios[2] d'euros.

On le sait tous, le secteur horeca est l'un des secteurs les plus durement touchés, il fallait lui répondre.

Par ailleurs, et c'est fondamental, sont prévus les montants pour assurer le financement de notre système de sécurité sociale en attendant un retour à la normale du financement alternatif. Au total 10,3 milliards[3] prévus pour le régime salariés et 2,2 milliards[4] pour le régime indépendant. Afin d'assurer l'équilibre de notre système de sécurité sociale qui a démontré toute son utilité ces derniers mois.

Enfin, le secteur des soins est particulièrement sous tension depuis mars 2020. Confronté à une pénurie de main-d'œuvre, notamment due au personnel soignant tombé malade ou se trouvant en quarantaine, il faut pallier les difficultés rencontrées sur le terrain. Pour ce faire, une prolongation des mesures de neutralisation de cumul de revenus professionnels avec des revenus de pension est prévue jusqu'au 30 juin 2022.

La question du financement de notre système de sécurité sociale revient régulièrement sur la table. Il est important dès lors de faire participer tout le monde à hauteur de ses moyens.

C'est ainsi que le régime social des sportifs de haut niveau sera revu à l'avenir. Ils seront intégrés pleinement dans le régime général de la SECU et auront dès lors accès à l'ensemble de la protection sociale offerte aux travailleurs. C'est une question de justice. Avec néanmoins, des mesures via des réductions sociales ad hoc, pour ne pas mettre en péril les finances des clubs et associations sportives. Pour finir, le régime des pensions complémentaires des sportifs sera aussi modifié pour s'aligner sur le système qui prévaut en général, c'est-à-dire l'accès à l'âge légal de la pension.

Quand on parle de financement du régime de sécurité sociale, il faut évidemment évoquer également le taux d'emploi. A cet égard, le groupe-cible des travailleurs en invalidité fait l'objet de la meilleure attention par ce gouvernement.

Un autre élément repris dans le projet, concerne l'allocation de transition. Les auditions organisées en commission affaires sociales ont permis de se rendre compte de l'impact du décès d'un conjoint sur le plan humain, organisationnel et financier, surtout lorsque des enfants restent à charge. Sans faire de distinction selon le régime des travailleurs[5] , les droits à l'allocation ont donc été prolongés[6] pour aider ces familles.

Dans un autre domaine, je ne peux que me réjouir de la pérennisation de la mesure Zéro cotisation qui permet de soutenir les indépendants et PME qui hésitent à franchir le cap du 1^{er} engagement. Il s'agit clairement d'une mesure de soutien à l'emploi. A titre d'exemple entre janvier 2020 et janvier 2021, en pleine crise par ailleurs, ce ne sont pas moins de 2195 emplois créés grâce à cette mesure portant le nombre d'employeurs concernés à 52.556 pour la même période. Des mesures sont prévues pour éviter les abus, assurer l'efficacité de la mesure et partant, la pérenniser. Ce sont principalement les secteurs du commerce, de la construction, de l'horeca qui y ont recours. Les mêmes qui aujourd'hui sont le plus lourdement impactés par la crise.

Sur le plan des mesures fiscales, nous attendons le futur mini tax-shift annoncé pour le mois d'avril prochain.

Le gouvernement poursuit ainsi l'œuvre initiée sous la précédente législature suédoise en réduisant la charge fiscale et parafiscale sur le travail tant pour les salariés, les fonctionnaires que les indépendants.

Ce qui permettra d'augmenter le pouvoir d'achat des bas mais aussi des moyens salaires et de réduire le piège de la promotion. Les classes moyennes doivent pouvoir être soutenues et c'est clairement l'objectif de cette mesure.

Ce « mini tax shift » n'est qu'un premier pas. Il devra harmonieusement s'intégrer dans la réforme fiscale prévue sous cette législature d'ici 2024. C'est une lourde tâche qui attend, Monsieur le ministre des finances, que nous soutiendrons.

Il sera nécessaire d'organiser une consultation très large sur la réforme (avec non seulement le Conseil supérieur des finances, des académiques, mais aussi la société civile, des fiscalistes et des entrepreneurs).

Dans un des pays où le revenu du travail est un des plus taxé du monde, pour nous, la réforme fiscale ne peut avoir qu'un but : diminuer la charge

fiscale pesant sur les classes populaires et les classes moyennes. Nous avons des propositions, nous aurons l'occasion d'en discuter bientôt.

Toujours sur le plan fiscal, saluons l'augmentation de la déduction d'impôt pour la garde d'enfant qui passe de 11,5€ à 14€ par jour. Cela permettra de faciliter la vie des parents dans un contexte de reprise du travail en présentiel.

Pour nos start-ups, nous nous réjouissons du renforcement du système actuel de tax shelter avec un doublement des montants maximaux. Cela permettra aux entreprises de lever des capitaux suffisants pour financer leur croissance et leur innovation. Cela aura un impact positif sur la dynamique économique et l'emploi en Belgique. Il s'agit d'aider des PME avec un ancrage local et à fort potentiel de croissance.

Le secteur de la construction, quant à lui, est confronté à un nombre de défis, dont une pénurie de main d'œuvre qualifiée. L'impact de la crise du COVID-19, les effets attendus du plan de relance et de transition et les conséquences des inondations en Wallonie rendent ces défis encore plus d'actualité. Dès lors, le gouvernement propose opportunément d'augmenter le nombre d'heures supplémentaires fiscalement avantageuses dans ce secteur.

En ce qui concerne le budget des soins de santé, on peut constater qu'il a été fortement augmenté. Non seulement de manière à tenir compte des estimations techniques de l'INAMI, mais aussi pour intégrer un investissement supplémentaire de 1,2 milliard (Fonds Blouses blanches, accord social secteur des soins et développement de SSM accessibles).

Le budget a donc augmenté de 7,5 % par rapport à 2020. Par ailleurs, un montant de 1,221 milliard d'euros a été prévu en 2021 par le biais d'une provision interdépartementale en vue du financement de dépenses supplémentaires liées au COVID.

À partir de 2022, le montant de l'objectif budgétaire global, au-delà de l'adaptation à l'index, sera augmenté chaque année, en termes réels, de 2,5 %.

Conformément à l'accord de gouvernement, ces ressources seront utilisées pour les objectifs prioritaires en matière de soins de santé tels que définis dans le cadre du trajet pluriannuel de l'INAMI. Les efforts se concentrent sur quatre piliers.

Tout d'abord, un peu moins de 49 millions d'euros seront investis dans les trajets de soins et les soins intégrés, fondés sur la coopération entre le médecin généraliste et tous les prestataires de soins primaires, parfois le médecin spécialiste et d'autres prestataires de soins, afin d'améliorer le suivi des patients, y compris la prévention secondaire et tertiaire.

Deuxièmement, plus de 61 millions d'euros seront investis dans l'accessibilité ;

- amélioration de la protection financière des revenus les plus faibles en abaissant le plafond du maximum à facturer à 250 euros (13,3 millions d'euros);
- suppression de l'interdiction du tiers payant, qui doit être complétée par des mesures d'accompagnement, comme la lecture obligatoire de l'e-ID;
- investissement substantiel de 45 millions d'euros pour augmenter le remboursement et la sécurité tarifaire des soins dentaires et bucco-dentaires

Troisièmement, plus de 13 millions d'euros seront investis dans des soins plus appropriés, comme par exemple la kinésithérapie adaptée pour les patients atteints de paralysie cérébrale.

Le quatrième pilier vise à l'amélioration de la qualité de vie. En 2022, l'attention sera portée sur « l'advanced care planning » par le biais d'une campagne de sensibilisation pour les prestataires de soins et le grand public.

En ce qui concerne le financement des hôpitaux, les réformes du secteur hospitalier qui ont déjà commencé seront poursuivies et ajustées si nécessaire.

Ce financement sera revu en profondeur et simplifié dans l'objectif d'introduire un financement sur la base des coûts justifiés et transparents, en fonction de la pathologie et par admission.

Un plan sera en outre mis en œuvre pour réduire les suppléments d'honoraires, en prêtant également attention au secteur ambulatoire. Le dernier baromètre hospitalier de l'Agence intermutualiste montre qu'en 2019, un total de 1,38 milliard d'euros a été facturé aux patients lors de séjours hospitaliers aigus sur un montant remboursé de 6,05 milliards d'euros par l'assurance maladie. Un peu moins de la moitié de ce montant, soit 610 millions d'euros, sont des suppléments d'honoraires et

ceux-ci augmentent d'année en année. En 2006, les suppléments d'honoraires représentaient 13,7 % des honoraires; en 2019, ils représentent 18,6 %.

Conformément à l'accord de gouvernement, nous allons examiner si une partie du financement peut se faire au niveau du réseau et les mesures nécessaires seront prises en la matière.

Nos hôpitaux doivent être financés de manière à pouvoir fournir des soins de qualité et durables, auxquels tous les patients doivent avoir accès. Au début de la législature, des investissements considérables ont été consentis pour le personnel de soins, y compris dans le secteur hospitalier, avec le Fonds Blouses blanches et l'accord social. En conséquence, le budget des moyens financiers a considérablement augmenté, de manière structurelle (de 8,27 milliards euros en 2019 à 9 483 000 000 en 2021).

L'accord social 2021-2022, qui prévoit de financer l'amélioration qualitative des conditions de travail dans les secteurs fédéraux des soins, à travers des mesures salariales et des mesures d'amélioration des conditions de travail, sera mis en œuvre.

Au budget de 350 millions d'euros prévu pour l'année 2021 s'ajoute un budget de 250 millions d'euros pour l'année 2022 afin d'assurer le financement des institutions de soins des secteurs fédéraux de la santé.

Dans le domaine de la justice

Le refinancement prévu dans le budget 2022 est conséquent : 310 millions d'euros. Notre gouvernement concrétise ses promesses de refiancer ce pilier de la démocratie. Cela permettra à notre ministre de la justice de poursuivre son action ambitieuse de rendre la justice plus ferme, plus humaine et plus rapide.

Quelques points spécifiques prévus avec ce refinancement que mon groupe souhaite saluer.

Premièrement, le recrutement de personnel au sein de cours et tribunaux et du SPF justice, pour participer à la résorption de l'arriéré judiciaire conjointement à d'autres facteurs comme, par exemple, la numérisation qui se poursuit.

Deuxièmement, l'ouverture de maisons de détention qui participeront à maîtriser l'augmentation carcérale qui pourrait découler de l'exécution

des peines de moins de trois ans qui sera d'application en juin 2022. Ces structures à petites échelles permettront une prise en charge individualisée des délinquants et une meilleure réinsertion.

Dans le domaine pénitentiaire, relevons aussi que budgets supplémentaires sont prévus pour moderniser les prisons en collaboration avec la Régie des bâtiments, pour améliorer le fonctionnement des médecins, pour l'achat d'uniformes réclamés par le personnel pénitentiaire et évidemment également pour augmenter et revaloriser le personnel pénitentiaire lui-même.

Troisièmement, une augmentation de 69 millions d'euros est prévue pour l'aide juridique de 2^{me} ligne. Cette augmentation garantit la valeur du point des avocats pro deo alors que le nombre de dossiers augmentent suite à la baisse des seuils d'accès à cette aide juridique. C'est un corolaire important à l'accès à la justice pour les justiciables les plus vulnérables.

Enfin, pour le volet police, La Ministre de l'intérieur travaille activement à trouver un accord pour l'augmentation barémique et l'amélioration du statut du policier. Nous espérons que ce dossier aboutira dans le bon sens afin de soutenir nos policiers sur le terrain et soulager aussi les communes qui assument une part toujours grandissante du coût du fonctionnement des zones, à savoir 62% (contre 38% pour les dotations fédérales)

Entre espoirs réalistes et incertitudes sanitaires, ces mesures de soutien mais aussi de relance sont essentielles pour l'avenir de notre pays et témoignent de l'écoute que cette majorité accorde à la situation actuelle.

Vous l'aurez compris, chers collègues, c'est avec enthousiasme que mon groupe et moi-même nous soutiendrons ce projet.